

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 mars 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 130 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Jacqueline DURANDO - Jean-Louis BONAN représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Joëlle BOULAY représentée par Sylvie NESPOULOUS - Alain CROCE représenté par Marc POGGIALE - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Mireille FOURNERON représentée par Jean-Paul ULIVIERI - Samia GHALI représentée par Eric LE DISSES - Martine GOELZER représentée par Guy PONTOUS - Vincent GOMEZ représenté par Antoine LORENZI - Gérard GRAUGNARD représenté par Lucien MERLENGHI - Laurence JOUANDON représentée par Corinne LEGAL - Mourad KAHOUK représenté par Arlette SALVO - René MALLEVILLE représenté par Clément YANA - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Henri MATTEI - Martine MATTEI représentée par Pascal GILLET - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc BENZI - Roland POVINELLI représenté par Gérard BISMUTH - André VARESE représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Karim ZERIBI représenté par Pierre SEMERIVA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Valérie BOYER - Jean-Claude GAUDIN - Christel SIMONETTI-ACHARD.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

RNOV 008-298/12/CC

■ Programme Opérationnel FEDER 2007-2013 - Subvention globale FEDER "Quartiers sensibles" axe 4 mesure 1 - Attribution de subventions DES 12/7914/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération ECO 5/637/CC du 29 juin 2007, Marseille Provence Métropole a été candidat à l'appel à projet « Axe 4.1 » lancé par l'Etat dans le cadre du programme opérationnel FEDER PACA 2007-2013. A ce titre, Marseille Provence Métropole a approuvé le projet dénommé « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles ».

Planifié sur une durée de six ans (soit jusqu'en décembre 2013 pour sa programmation et décembre 2015 pour sa réalisation), ce programme prévoit d'intervenir sur plusieurs secteurs qui relèvent de la politique de la ville : les territoires d'interventions des quatre CUCS de MPM (Marseille dont les Zones Franches Urbaines, La Ciotat, Marignane et Septèmes-les-Vallons) et plus particulièrement les sites prioritaires faisant l'objet de projets ANRU.

Le programme se fixe pour ambition de mobiliser les énergies de l'ensemble des acteurs (habitants, entreprises, associations, collectivités, institutionnels) concernés par le développement des espaces urbains sensibles en proposant un cadre d'intervention global et en favorisant le développement d'initiatives innovantes et structurantes pour l'insertion de ces territoires dans la dynamique de croissance de l'agglomération.

Les grands axes stratégiques sont :

- soutien à l'économie et à l'emploi,
- accessibilité et mobilité,
- cohésion sociale et territoriale.

Le Préfet de Région, par courrier du 5 mai 2008, a notifié à MPM l'attribution d'une subvention globale FEDER « Quartiers sensibles » de 9 874 991 euros dont 260 366 euros au titre de l'assistance technique, pour un coût total de 19 749 982 euros (Commission Régionale de Programmation du 11 avril 2008).

Une convention de gestion de cette subvention globale FEDER « Quartiers sensibles » approuvée par délibération n° DEV 001-457/CC du 28 juin 2008, a été signée par MPM et l'Etat le 29 octobre 2008.

A ce jour, 51 opérations ont été programmées pour un montant total FEDER de 4 236 949,87 euros (43% de l'enveloppe) sur une dépense éligible totale de 9 843 143 euros.

C'est à ce titre que 7 porteurs de projet ont déposé à la Direction Europe et Subventions un dossier de demande de subvention FEDER. Il s'agit de :

- n°40795 SARL Energie Bat pour une demande de soutien à la réalisation du projet « Soutien des actions 2011 de la coopérative » ; demande de subvention FEDER de 65 000 euros sur une dépense éligible de 219 000 euros HT.

- n°40422 Association Voiture & Co pour une demande de soutien à la réalisation du projet « Plateforme de mobilité 2011 » ; demande de subvention FEDER de 110 800 euros sur une dépense éligible de 221 421 euros TTC.
- n°40758 SA d'HLM Habitat Marseille Provence pour une demande de soutien à la réalisation du projet « Projet Nord : aménagement de la rénovation urbaine du Vallon de Malpassé » ; demande de subvention FEDER de 559 684 euros sur une dépense éligible de 1 309 074 euros TTC.
- n°40881 SA d'HLM Habitat Marseille Provence pour une demande de soutien à la réalisation du projet « Projet Sud : aménagement paysager de la résidence la Valbarelle avec jardins collectifs et intergénérationnels » ; demande de subvention FEDER de 137 914 euros sur une dépense éligible de 275 828 euros TTC.
- n°40769 SA d'HLM le Nouveau Logis Provençal pour une demande de soutien à la réalisation du projet « Les ambassadeurs de la gestion 2011-2013 sur Ruisseau Mirabeau 1, 2, 3 et Lesieur » ; demande de subvention FEDER de 250 486 euros sur une dépense éligible de 500 973 euros TTC.
- n°40862 Association Centre Social les Musardises pour une demande de soutien à la réalisation du projet « Des passeurs d'information au service de la cohésion sociale et territoriale du quartier Ruisseau Mirabeau » ; demande de subvention FEDER de 19 586 euros sur une dépense éligible de 39 171 euros TTC.
- n°41116 Pôle Emploi pour une demande de soutien à la réalisation du projet « Clubs Ambitions 2012 » ; demande de subvention FEDER de 195 265 euros sur une dépense éligible de 426 319 euros TTC.
- N°41035 Association Lire la Ville pour une demande de soutien à la réalisation du projet « Coup d'éclat sur la rue d'Aubagne – volet Ingénierie » ; demande de subvention FEDER de 44 595 euros sur une dépense éligible de 124 208 euros TTC.

Lors de sa réunion du 17 février 2012, le comité technique de programmation des aides FEDER et FSE, gérées par MPM, a donné un avis favorable à l'attribution des aides pour l'ensemble de ces demandes, entériné par le comité élus Europe du 2 mars 2012.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- L'appel à projets du Programme Opérationnel FEDER 2007-2013 « Axe 4-1 » initié par l'Etat ;
- La délibération ECO 5/637/CC du 29 juin 2007 approuvant le projet « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles » ;
- Le Comité Régional de Programmation du 11 avril 2008 et le courrier de notification du préfet de région PACA du 5 mai 2008 ;
- La délibération DEV 001-457/08/CC du 28 juin 2008 ;
- La délibération FCT 007-1855/10/CC du 25 mars 2010 ;
- Le Comité Régional de Programmation du 16 février 2012 ;
- Les demandes de subvention FEDER présentée par les porteurs de projet ;
- Le comité technique de programmation des aides FEDER et FSE gérées par MPM du 17 février 2012 ;
- Le comité élus Europe du 2 mars 2012 ;

Signé le 26 Mars 2012
Reçu au Contrôle de légalité le 28 mars 2012

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'effet de levier de l'attribution d'une subvention FEDER à ces porteurs de projets leur permettra de réaliser les opérations qu'ils ont présentées ;
- Que ces opérations s'inscrivent dans le cadre du projet global Axe 4.1 « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles » que gère MPM ;
- Que ces opérations représentent un enjeu important pour la communauté urbaine non seulement en matière de création ou de maintien d'emplois mais aussi par la provenance des bénéficiaires ultimes qui sont issus des quartiers dits « sensibles » de notre territoire.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées les demandes de subventions FEDER présentées par les porteurs de projets pour la réalisation des opérations entrant dans le cadre du projet MPM « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles ».

Article 2 :

Sont attribuées les subventions FEDER suivantes :

- 65 000 euros sur une dépense éligible de 219 000 euros HT à la SARL Energie Bat pour le projet « Soutien des actions 2011 de la coopérative» n°40795 ;
- 110 800 euros sur une dépense éligible de 221 421 euros TTC à l'Association Voiture & Co pour le projet « Plateforme de mobilité 2011» n°40422 ;
- 559 684 euros sur une dépense éligible de 1 309 074 euros TTC à la SA d'HLM Habitat Marseille Provence pour le projet « Projet Nord : aménagement de la rénovation urbaine du Vallon de Malpassé» n°40758 ;
- 137 914 euros sur une dépense éligible de 275 828 euros TTC à la SA d'HLM Habitat Marseille Provence pour le projet « Projet Sud : aménagement paysager de la résidence la Valbarelle avec jardins collectifs et intergénérationnels» n°40881 ;
- 250 486 euros sur une dépense éligible de 500 973 euros TTC à la SA d'HLM le Nouveau Logis Provençal pour le projet « Les ambassadeurs de la gestion 2011-2013 sur Ruisseau Mirabeau 1, 2, 3 et Lesieur» n°40769 ;
- 19 586 euros sur une dépense éligible de 39 171 euros TTC à l'Association Centre Social les Musardises pour le projet « Des passeurs d'information au service de la cohésion sociale et territoriale du quartier Ruisseau Mirabeau» n°40862 ;
- 195 265 euros sur une dépense éligible de 426 319 euros TTC au Pôle Emploi pour le projet « Clubs Ambitions 2012» n°41116 ;

Signé le 26 Mars 2012
Reçu au Contrôle de légalité le 28 mars 2012

- 44 595 euros sur une dépense éligible de 124 208 euros TTC à l'association Lire la Ville pour le projet « Coup d'éclat sur la rue d'Aubagne – volet Ingénierie » n°41035.

Les subventions FEDER sont attribuées en cofinancement des projets présentés selon des plans de financement qui seront annexés aux conventions FEDER qui découleront de cette décision.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté urbaine – Sous Politique B340 - Nature 2041 pour les subventions d'équipement versées aux organismes publics et nature 2042 pour les subventions d'équipements versées aux personnes de droit privé – opération 2010/0089 « SG FEDER Axe 4-1 Quartiers sensibles ».

Article 4 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer les notifications et conventions FEDER qui découlent de ces décisions.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Aux Financements Européens

Christophe MADROLLE

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Rénover et construire une ville solidaire

Myriam SALAH-EDDINE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI